

Vos cotisations

Régime d'accueil de Frais de Santé



Comme vous !

CCN 66

IDCC 413

En vigueur au 01/01/2016

Le niveau de garanties doit correspondre au niveau de garanties dont bénéficiait le salarié en tant qu'actif à titre obligatoire dans l'entreprise.

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS ⁽¹⁾		Régime général			Régime local		
		Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Régime obligatoire dans l'entreprise	Base	2,22 %	2,42 %	0,73 %	1,55 %	1,69 %	0,51 %
	Base + Option 1	2,70 %	2,90 %	0,89 %	2,03 %	2,17 %	0,67 %
	Base + Option 2	3,23 %	3,43 %	1,06 %	2,56 %	2,70 %	0,84 %

⁽¹⁾ Plafond mensuel de la Sécurité sociale - Valeur du PMSS 2016 : 3 218 €

⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3ème enfant

Réf : OF – Tableau de cotisations – Régime d'accueil SANTE – CCN 66 – 15/01/2016 – Document non contractuel

SANTÉ

MUTUELLE INTEGRANCE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, Siège social : 89 rue Damrémont – 75882 PARIS CEDEX 18, substituée pour la constitution des garanties d'assurance en complémentaire santé par la Mutuelle MICILS, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 302 927 553, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire. La gestion est assurée par MICILS, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.



mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité